

# AU ROYAUME DU PROFIT L'AFFAIRE "LE LIBERTÉ, LE VALLONA"



■ Côté façade... côté sous-sols...

**« Des garanties doivent être données aux travailleurs du Bâtiment et aux souscripteurs » déclare**

**M. Yves Soudmont, maire de Nanterre**

Prenant la parole au cours de l'inauguration du C.E.S. Evariste-Galois, M. Y. Soudmont, maire de Nanterre, devait déclarer au sujet de cette affaire :

« Cette information ne pouvait nous surprendre, puisque le 23 septembre dernier, le demandeur au Préfet des Hauts-de-Seine d'informer la municipalité sur la réalité des faits... et de connaître les mesures qu'il comptait prendre.

Le Préfet n'a répondu le 29 septembre, qu'il ouvrirait une enquête, dont l'attente nous attendait toujours le résultat.

« Je ne puis porter un jugement sur cet incident technique... Je voudrais souligner que dans cette affaire, il y a principalement deux catégories de victimes :

♦ Les travailleurs des chantiers concernés, qui risquent d'être en chômage après avoir payé un lourd tribut au titre des accidents du travail.

♦ Et les souscripteurs... Nous attendons par conséquent que des garanties nous soient données sur la sauvegarde des intérêts des travailleurs du bâtiment et des souscripteurs.

« Pour ce qui concerne les équipements scolaires et sportifs construits par la ville, ils ont fait l'objet d'une étude sérieuse et ils offrent toutes garanties de stabilité... »

A ce propos, permettez-moi de vous rappeler la campagne inépuisable orchestrée par MM. Rousseau et Longorinas, contre R. Barbet et les élus qui dirigeaient, avant 1971, l'O.P.H.L.M. de Nanterre, à propos des fondations spéciales des bâtiments du Champ-aux-Melles.

Selon eux, il y a de cela cinq ans la découverte d'un scandale financier, lié aux fondations spéciales, était imminente.

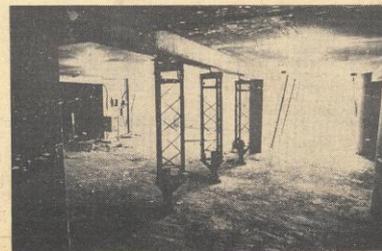
Comme vous pouvez en juger, de scandale financier il n'y en a pas eu. Mais une chose est certaine aussi, les bâtiments du Champ-aux-Melles ne connaissent pas de tassements... »



## Liberté... d'expression

Ne voulant pas faire les frais des problèmes créés par le tassement des immeubles, les travailleurs du chantier « Liberté », avec leur syndicat CGT, ont diffusé un tract appelant les salariés des entreprises annoncées à refuser tout licenciement relatif à cette affaire.

Ces mêmes tracts avaient été apposés dans divers points du chantier. Et, comme par enchantement, ils ont dans certains secteurs disparus. Arrachés sur ordre... Le « Liberté... d'expression » en somme.



- Des fissures dont on parle
- Des morts que l'on tait
- Un chômage menaçant
- Des souscripteurs inquiets...

...Fissures dans des immeubles de la zone de la Défense, arrêt partiel du chantier, retard dans la livraison des appartements aux souscripteurs...

Ces bruits qui circulaient déjà depuis quelques temps devaient être plus officiellement confirmés mercredi 8 octobre.

Dans deux immeubles en cours de finition, situés face à la préfecture, en bordure du parc, « Le Liberté » et « Le Vallona », des tassements non négligeables ont été constatés — pour le premier, il s'agit d'un affaissement en son centre d'une douzaine de centimètres, pour l'autre d'une dizaine... Cela provoquant des fissures dans les fondations, des éclatements du béton de l'assature, des dégradations aux cloisons intérieures, devait en substance déclarer sur TF1 un représentant de l'E.P.A.D. jeudi 9 à midi, aux actualités télévisées. Il y a bien un arrêt sectoriel du chantier et une action judiciaire est en cours pour déterminer les causes de ces tassements.

Des immeubles qui s'affaissent, des ouvriers du chantier menacés de licenciements, des souscripteurs inquiets. Comment peut-on en arriver là ?

Quand de tels faits — et parfois ils entraînent des incidents ou accidents graves — on a tout fait, lorsque cela est possible d'accuser « La fatalité »... quand une telle démarche devient mal aisée on parle alors d'erreur de calcul ou autre ; et cela peut-être

## « Erreur » de calcul et profit maximum

Mais ce dont on parle moins, ce sont des causes plus profondes qui sont à l'origine de ces « erreurs » : par exemple la recherche d'un profit maximum et l'emploi « à tout prix » du procédé le plus économique (même s'il s'avère plus coûteux par la suite (1)).

Est-ce le cas de l'affaire du « Liberté » et du « Vallona » ? La question peut-être posée. Le chantier de ces deux immeubles a une histoire. Voyons-la.

LE LIBERTÉ : 542 logements (355 P.I.C., c'est-à-dire logements en accession à la propriété : 122 « livres » c'est-à-dire en vente directe et 65 « chambres individuelles »). Les 2/3 des logements seraient déjà commercialisés.

Cet immeuble est réalisé par un groupe immobilier, l'UFIC, financé par le groupe de la Banque de Suez.

LE VALLONA : le plus proche de la Préfecture comprend 439 logements (362 I.L.M., logements locaux aux loyers supérieurs d'environ 40 % au loyer H.L.M. ; 77 logements « livres » et 65 chambres individuelles. Réalisation : O. C.I.L. (groupe patronal de collecte de ses propres ex 1 % sur les salaires).

## Ce dont on parle et ce que l'on tait

Si les grands moyens « d'information » presse, radio, télévision ont fait état d'inquiétantes fissures, de l'aspect spectaculaire, sensationnel de l'affaire, il est des faits dont on parle peu et qui pourtant sont significatifs des conditions de construction de ces immeubles et d'autres.

Qu'on ne cite pas, dans la plupart des journaux, le nombre de morts survenus sur ces chantiers, peu surprenant, quand on a vu dans leurs colonnes s'étaler des plaidoyers pour retracer le calvaire du Président Directeur Général des Huiles, Goudrons et Dérivés incarcéré à la suite d'un accident mortel du travail. Il est vrai qu'il s'agit d'un côté d'un P.D.G. inculpé et de l'autre simplement de la mort d'ouvriers. Chacun choisit son camp. Car le béton de ces deux immeubles de la Défense, comme celui de nombreuses autres constructions est mêlé de la sueur et du sang des travailleurs qui les réalisent.

LE LIBERTÉ : 4 morts  
LE VALLONA : 3 morts  
Ce sont leurs compagnons de travail que nous avons pu rencon-

trer qui nous fait part d'un certain nombre de faits. Écoutons-les :

« ... Bien souvent, quand l'inspecteur du travail doit venir, la Direction de l'Entreprise est au courant et on nous prévient : « Demain à telle heure (et l'heure nous est précisée) l'inspecteur du Travail vient... » et alors on s'inquiète de nos conditions de travail et sécurité... filet de protection, garde fous, casques... rien ne manque... »

Pourtant la réalité quotidienne est semblée-t-elle différente : manque de lumière rendant dans les immeubles les déplacements dangereux, trous non bouchés ou mal signalés, protections déficientes, etc.

Écoutons maintenant leur point de vue sur certains éléments entrant dans la construction :

« ... les murs des balcons sont faits avec un rendement poussé (d'où fatigue des ouvriers), il sont ensuite chauffés à la vapeur une heure à une heure et demi et posés tout de suite encore frais... »

Voilà quelques-uns des aspects de la réalité tels qu'ils nous ont été rapportés par les travailleurs des entreprises concernées. Peut-on les séparer des incidents qui se produisent aujourd'hui dans deux immeubles de la Défense ?

Un point semble certain, les causes des tassements seraient dues à une erreur de calcul de l'importance des fondations.

## Ni les travailleurs, ni les souscripteurs

Un autre problème tout aussi important se pose : quel qu'il advienne et notamment en cas de fermeture des chantiers :

● Aucun licenciement ne doit avoir lieu. Les travailleurs ne peuvent pas partir de cette situation. Le problème doit se régler entre les entreprises et une solution à l'emploi doit être trouvée, comme le préconise un tract du syndicat CGT des travailleurs du chantier du Liberté.

● Aucun souscripteur ne doit être lésé ni faire les frais supplémentaires d'une situation dont il ne sont pas responsables. En tout cas une affaire dont on reparlera tant les intérêts en jeu sont importants.

(1) Si l'on en croit l'avis des techniciens qualifiés en la matière, les désordres auraient été provoqués par des fondations qui n'auraient pas été faites à des profondeurs suffisantes en raison de la présence (connue) de très anciennes carrières. Reprendre aujourd'hui ces fondations à 20 mètres (et plus) sous terre pose évidemment un problème délicat, pour le moins dangereux et coûteux.

Les responsabilités seront difficiles à établir : l'entreprise de forage ? le constructeur ? le bureau d'études ? le bureau (officiel) de contrôle, les experts désignés par le Tribunal auront fort à faire ET ON COMPREND MIEUX LA CRAINTE DES SOUSCRIPTEURS DE FAIRE LES FRAIS D'UNE TELLE AFFAIRE.